

## Des solutions durables pour le développement des nanomatériaux et les

### nanotechnologies : position et propositions de la CGT

Préambule : la CGT réaffirme qu'elle n'est pas technophobe, nous pensons que les développements scientifiques et techniques sont porteurs de progrès pour l'humanité, sous réserve bien sûr qu'ils servent l'intérêt général. Nous estimons que les questions posées par le débat en cours sont avant tout des questions de maîtrise démocratique, même si évidemment la technique y tient une place importante.

Par rapport au débat de la CNDP en cours : nous prenons nos responsabilités en participant à ce débat, car nous refusons de nous inscrire dans la logique obscurantiste de certaines associations, tout en marquant notre indépendance vis-à-vis des conclusions qui pourront en être tirées. Notre souhait est qu'une partie la plus large possible de la population civile puisse s'approprier ce débat. Cependant, nous pensons qu'il ne peut représenter qu'une première étape dans la construction d'une réelle démarche participative et démocratique. Il est intéressant à ce titre de citer l'exemple de l'étude menée au Royaume Uni en 2003 par les Académies des Sciences et des Technologies, bien reçu à l'époque par la population civile, mais qui par manque de suivi n'a pu servir de socle de référence pour la population anglaise. A l'instar de ce qui a été mis en place pour les Biotechnologies, nous demandons la création d'un Haut Conseil des Nanomatériaux et Nanotechnologies avec une large représentation de la population civile.

Principe de précaution : il nous semble important de dépasser cette notion globalement consensuelle, mais que chacun interprète à sa façon, et qui dans sa forme la plus rigide permet de bloquer l'avancement des connaissances. Plus précisément, nous souhaitons que ce principe de précaution se décline en :

- un principe d'obligation de transparence aux laboratoires de recherche et aux industriels travaillant dans le domaine, via notamment des pouvoirs accrus aux CHSCT. Pour faire face au développement de la sous-traitance et éviter que les employeurs ne se déchargent de leurs responsabilités, le principe de CHSCT de site nous semble à retenir
- un principe de droit d'intervention de la société civile, via des moyens et des pouvoirs accrus pour les DRIRE, qui doivent pouvoir intervenir en amont, et non pas, comme c'est trop souvent le cas aujourd'hui, quand le problème s'est déjà posé.
- un travail de fond (dialogue, écoute et explications) en direction des citoyens pour qu'ils puissent s'approprier les mutations technologiques en toute connaissance de cause et devenir des consommateurs avertis et responsables.

Mise sur le marché de nanomatériaux : nous refusons l'argument de dire qu'il est nécessaire d'aller vite pour des raisons de compétitivité économique. Il nous semble capital d'imposer aux producteurs la prise en compte du cycle de vie complet des nouveaux produits. En matière de mise en place de partenariats publics-privés, le photovoltaïque est un excellent exemple de ce qu'il ne faut pas faire. En effet, le souhait pour le partenaire privé de ne pas se lancer dans un processus d'industrialisation pour des raisons économiques peut être légitime, mais il n'est pas acceptable que les pouvoirs publics abandonnent leur marge de manœuvre. Pour la CGT, il est par ailleurs difficile de concevoir comment l'Etat et des industriels, surtout quand ils sont mus par des objectifs à caractère spéculatif, puissent avoir des objectifs communs. En ce sens, c'est le principe même du partenariat public-privé qui est discutable. Pour les produits identifiés déjà sur le marché ou en passe d'y parvenir, nous demandons un renforcement des moyens de l'AFSSET

pour la mise en œuvre de protocoles simulant les conditions d'usage, de façon similaire aux procédures suivies pour la mise sur le marché de nouveaux médicaments. Ces évaluations doivent être menées par des organismes et des personnels complètement indépendants des industriels évalués. Nous demandons également que soit lancée une réflexion sur l'établissement de normes spécifiques aux nanomatériaux, conduisant en particulier à une adaptation de la directive REACH, et que soit posée la question de la mise en place de filières de recyclage et de traitement pour les produits contenant des nanomatériaux.

Recherche : les développements en recherche technologique sont aujourd'hui exclusivement basés sur une optimisation des produits en termes de performance et de coût. Il nous semble fondamental d'ajouter un troisième critère permettant de quantifier le potentiel de dangerosité de ces produits (dangerosité au sens large : impacts sur la santé, l'écologie, et impacts sociaux), que les agences de programmes type ANR ou OSEO devraient obligatoirement prendre en compte pour l'attribution des financements. Nous réaffirmons la nécessité de consacrer à la recherche des moyens de financements publics récurrents, pérennes et suffisants adaptés aux enjeux sociétaux. A ce titre, la multiplication des agences de financement sur projets courts (de l'ordre de l'année) ne va pas dans le bon sens. Pour financer les recherches, nous demandons la mise en place d'un fonds public alimenté par une taxe sur les profits réalisés par les industriels. Concernant les programmes de recherche proprement dits, il nous semble important de rappeler que chaque nanomatériau est particulier, et qu'il faut donc se garder de généralisations abusives. Il est cependant possible de dégager des grandes lignes de thématiques à soutenir, notamment :

- la poursuite et le renforcement des études centrées sur la métrologie des nanoparticules, adaptées aux différentes phases de la vie d'un produit
- la mise en place de programmes pluridisciplinaires associant physiciens, toxicologues et spécialistes des sciences humaines
- sur les aspects toxicologie, le développement des techniques évitant le plus possible le recours à l'expérimentation animale, à l'instar de ce qui a été fait par l'industrie de la cosmétique sous la pression de la société civile

Pour tous les programmes bénéficiant de financements publics, nous exigeons une totale transparence sur l'utilisation des fonds et les résultats, avec pour cela l'attribution de nouveaux pouvoirs aux institutions représentatives du personnel. Sur ce point, nous considérons que l'avis du Comité Consultatif National d'Ethique de 2007, qui dénonçait les problèmes liés au secret industriel reste pleinement d'actualité. Nous demandons la mise en place d'instances d'évaluation avec une représentation de la société civile pour assurer que les innovations soient prises en compte par le plus grand nombre dans un processus démocratique.

Le rôle du chercheur : de par sa compétence sur les produits qu'il manipule, et sa position de premier maillon dans la chaîne conduisant à la mise sur le marché de nanomatériaux, le chercheur a un rôle important à jouer dans le débat en cours. Il est cependant illusoire de penser qu'il pourra jouer pleinement ce rôle si son droit à la liberté d'expression est bridé par un statut de précarité ou des financements exclusivement privés. Nous demandons donc que cessent les dérives conduisant à toujours moins de personnel statutaire dans les organismes de recherche.

